

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1° Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement, à ses séances du 20 avril et du 2 juin 2009 respectivement, a adopté les premiers projets dont la description suit.

- Résolution CA09 240273 accordant à certaines conditions l'autorisation de construire un bâtiment commercial au coin sud-est de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 8, 97, 268, 369.1, 605 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs à la hauteur en mètres et en étages, à la superficie des ouvertures d'une des façades, à la distance minimale en mètres d'un autre débit de boissons alcooliques, à l'installation d'un équipement mécanique apparent de la voie publique et au nombre d'unités de stationnement pour auto et pour vélo. [dossier 1094400024]
- Résolution CA09 240425 accordant à certaines conditions l'autorisation d'agrandir la salle mécanique de l'aréna Camillien-Houde, 1696, rue Montcalm, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation à l'article 4 du règlement 5414, à l'article 6 (1°) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) et aux articles 9, 50 et 379 du règlement 01-282 relatifs à la hauteur en étages, au taux d'implantation, à l'installation d'un équipement en cour avant et à la hauteur d'une clôture. [dossier 1094400032]

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 15 juin 2009, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5° étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5° Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5° étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 5 juin 2009.

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement